

# Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

Juin 2022



## Revalorisation salariale des salarié·es OGE

Un accord de branche applicable au 1<sup>er</sup> mai 2022 modifie les valeurs de base des strates I et II :

- la base Salaire minimum de la strate I passe de 930 à 965 points
- la base Salaire minimum de la strate II passe de 925 à 950 points

La valeur du point SEP (Salariés Enseignement Privé) est fixée à 18,24€ au 1<sup>er</sup> mai et à 18,42€ au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## Face aux risques de fortes chaleurs

Dans un communiqué de presse du 1<sup>er</sup> juin 2022, le ministère du Travail rappelle que la survenue des vagues de chaleur du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre peut entraîner un risque sanitaire ; votre employeur a des obligations et doit notamment :

- mettre en place une organisation adaptée pour limiter l'exposition des travailleurs·euses aux fortes chaleurs (horaires décalés, pauses plus fréquentes, etc.) et privilégier le télétravail lorsque cela est possible ;
- mettre à la disposition des salarié·es de l'eau potable et fraîche ;
- contrôler le bon renouvellement de l'air dans les locaux fermés, et surveiller la température des locaux ;
- fournir aux salarié·es des moyens de protection contre les fortes chaleurs ou de rafraîchissement.

La/le salarié·e qui constaterait qu'aucune disposition n'a été prise peut solliciter les élu·es du personnel ou l'inspection du travail.

Voir le [communiqué de presse](#) et les [recommandations](#)

## Formation continue : préparation aux concours internes

Les enseignant·es des établissements privés sous contrat justifiant des années d'ancienneté pour présenter les concours internes (CAER ou agrégation) peuvent s'inscrire à des formations proposées par la DAFOR (Délégation Académique à la FORMation des personnels de l'Éducation nationale) dans le cadre du plan de formation académique (PAF).

Les inscriptions à ces préparations aux concours peuvent avoir lieu jusqu'au **27 juin** en vous rendant sur [GAIA](#) puis en cliquant sur Gestion des personnels et enfin GAIA - Accès individuel